diminution de la consommation de viande (4.855.000 kg. au lieu de 6.213.000 en 1913), malgré l'augmentation de la population de l'agglomération algéroise. A partir de 1919, la consommation de la viande se relève considérablement et atteint au moins l'étiage d'avant-guerre, malgré la surélévation des prix.

L'huile d'olive n'est pas, dans l'Afrique du Nord, un simple condiment comme en France : elle est, avec le pain et la semoule, la base principale de l'alimentation des indigènes. L'Algérie importe d'ordinaire chaque année d'assez grandes quantités d'huile, pour combler la différence entre le chiffre de sa consommation et celui de sa production ; de 1911 à 1915, l'excédent des importations sur les exportations a été en moyenne de 71.000 quintaux. La Tunisie, au contraire, est presque toujours exportatrice, les quantités variant d'ailleurs dans la proportion de 1 à 5, comme la récolte elle-même.

L'Algérie commença à souffrir en 1917 de la pénurie de matières grasses, par suite du déficit de sa récolte oléicole et de la diminution de ses importations d'huiles de graines. Elle obtint de la Tunisie la cession d'un contingent spécial d'huile d'olive ; l'importation atteignit environ 11.000 quintaux. En 1918, 50.000 quintaux d'huile tunisienne furent également livrés à la consommation algérienne. En 1919, l'Algérie importa 65.000 quintaux d'huiles tunisiennes, 200.000 quintaux d'huiles espagnoles et 110.000 quintaux d'huiles de coton d'Amérique.

En Tunisie, un décret du 12 février 1915 avait prohibé la sortie des huiles d'olive. Mais la récolte de 1916 fut particulièrement abondante : elle atteignit 554.000 quintaux, alors que la moyenne 1909-1913 est de 269.000 quintaux et qu'en 1915 elle n'avait pas dépassé 178.000 quintaux. Comme la récolte de 1916 était déficitaire en France et en Algérie, on ne crut pas devoir maintenir dans toute sa rigueur le décret de 1915. On s'arrêta à un régime obligeant l'exportateur à conserver dans le pays, à la disposition de l'administration tunisienne et à un prix déterminé, une quantité d'huile égale au quart des quantités exportées. Ce régime produisit des résultats satisfaisants ; en 1917, la Tunisie exporta 310.000 quintaux d'huile d'olive, la plus forte quantité qu'elle ait jamais enregistrée, dont 290.000 pour la France et l'Algérie. La récolte de 1917 ayant été très mauvaise, un décret du 27 février 1918 édicta la réquisition générale de toutes les huiles d'olive, en réservant à l'Etat la faculté de ne rendre cette réquisition effective que lorsqu'il le jugerait utile ; des autorisations de sortie furent accordées jusqu'à concurrence de 24.000 quintaux. Des cartes spéciales furent attribuées aux indigènes nécessiteux, leur donnant droit à des distributions d'huile (40.000 cartes en 1918, 129.000 en 1919).

Parmi les denrées que l'Afrique du Nord ne produit pas et qui lui